



# Code de conduite des fournisseurs

---

Mise à jour Avril 2025



## Contenu

Notre objectif	2
Code de conduite des fournisseurs	3
Notre approche	4
Exigences des fournisseurs	5
Procédures de diligence raisonnable	6
Notre cadre de développement durable	7
Attentes des fournisseurs	8
Nos engagements	9
Faire part d'une préoccupation	10



## Notre objectif

Chez CRH, ce que nous fabriquons est essentiel à la vie et à l'existence, car nos matériaux, nos produits et nos solutions définissent la manière dont notre monde est construit. Nous sommes animés d'une volonté inébranlable et capables de résoudre certains des principaux défis de notre époque. Nous savons qu'en restant unis, nous pouvons avoir le plus grand impact.

Notre objectif, notre vision, nos valeurs et nos piliers stratégiques constituent notre cadre unificateur et définissent ce qu'est CRH et comment nous fonctionnons.

Les valeurs de CRH sont le fondement de notre culture nous faisons les bonnes choses de la bonne manière, dans le respect des uns et des autres et de la loi.

Le leadership en matière de développement durable est l'un des piliers stratégiques de notre raison d'être. Depuis plus de 50 ans, CRH s'est transformée, adaptée et réinventée, en ajoutant de la valeur et en créant des solutions plus durables qui contribuent à un meilleur environnement bâti et à une société plus résiliente.

Guidés par notre cadre de développement durable, nous renforçons notre leadership en matière de développement durable dans l'ensemble de nos activités, démontrant ainsi notre volonté soutenue d'améliorer l'environnement bâti en intégrant le développement durable dans tout ce que nous entreprenons.



## Code de conduite des fournisseurs

Le présent Code de conduite des fournisseurs (CdCF) définit les exigences de CRH en matière d'approvisionnement pour nos fournisseurs et la manière dont nous garantirons le respect de ces exigences par ces derniers. Des procédures d'assurance et des obligations supplémentaires pour les fournisseurs peuvent être requises en fonction du risque, de la nature de la relation et des exigences légales locales. Une approche basée sur le risque pour les procédures supplémentaires qui comprennent une diligence raisonnable interne et externe est incorporée en fonction du niveau de risque. Nous choisissons avant tout des fournisseurs qui partagent notre engagement inébranlable en faveur de bonnes pratiques éthiques et qui respectent nos normes en matière de santé et de sécurité, de droits de l'Homme et de gestion de l'environnement.

Nous sommes déterminés à développer et à améliorer nos activités de manière à créer une valeur durable, en mettant l'accent sur l'approvisionnement responsable dans notre chaîne d'approvisionnement, tel qu'indiqué dans notre cadre de développement durable. Nous nous efforçons d'atteindre le plus haut niveau de normes juridiques, éthiques et morales, tel qu'établi dans notre Code de conduite des affaires (CdCA), et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à notre CdCA. Nous reconnaissons que nos fournisseurs sont des acteurs clés dans la réussite de notre vision qui consiste à développer des solutions qui construisent, connectent et améliorent notre monde.



## Notre approche

Nous nous efforçons d'établir des relations commerciales justes et honnêtes, fondées sur un dialogue ouvert et transparent, la confiance et l'intégrité, convaincus que des relations basées sur le respect mutuel sont bénéfiques pour tous. CRH valorise l'engagement de ses fournisseurs par une communication régulière. La ligne d'assistance téléphonique de CRH est à la disposition des employés, des clients, des fournisseurs et d'autres parties prenantes externes pour leur permettre de faire part de toute préoccupation sincère concernant des actes répréhensibles au sein de CRH, y compris le respect de notre CdCA ou d'autres politiques de CRH, telles que le CdCF, ou d'éventuelles violations de la législation locale.

CRH est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et recommande à ses fournisseurs de le devenir. Chez CRH, nous respectons les droits humains internationalement reconnus, tels qu'énoncés dans la Charte internationale des droits de l'Homme et les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail. De plus, nous appliquons les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous révisons nos processus internes pour les aligner sur les principes de la norme ISO 20400 relative à l'approvisionnement durable. Travailler avec des fournisseurs responsables est un élément important de l'approvisionnement durable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en faveur des droits de l'Homme et de l'approvisionnement durable, tel qu'il est couvert par le CdCA et le présent CdCF, et qu'ils soient à la tête d'une chaîne d'approvisionnement éthique et responsable.

En outre, CRH réexaminera régulièrement ce CdCF afin de s'assurer que notre approche est correctement alignée.

### Objectifs de développement durable des Nations unies

En plaçant le développement durable au cœur de la construction moderne, nous soutenons la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'Union européenne et des Objectifs de développement durable des Nations Unies.



## Exigences des fournisseurs

Nos fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations de toutes les juridictions dans lesquelles ils opèrent et qui s'appliquent à leurs chaînes d'approvisionnement. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils divulguent des informations sur leur respect de toutes les lois et réglementations applicables et qu'ils justifient ces divulgations en temps utile et qu'ils exercent une diligence raisonnable dans la vérification du respect des lois et réglementations par leurs fournisseurs.



### Personnes et communautés:

- Interdire toutes les formes d'esclavage moderne dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur, y compris:
  - Travail forcé
  - Travail en sous-traitance
  - Travail obligatoire
  - Travail des enfants
  - Traite des êtres humains
- Adhérer à des pratiques qui respectent les droits de l'Homme, en veillant au respect des lois et en faisant la promotion de conditions de travail sûres, exemptes de discrimination et de harcèlement, conformément à la Charte internationale des droits de l'Homme et à d'autres conventions fondamentales des Nations unies en matière de droits de l'Homme.
- Maintenir les principes d'égalité, d'inclusion et de respect dans les relations avec les employés potentiels, actuels et passés.
- Normes de progrès pour protéger la santé et la sécurité des employés.
- S'engager de manière constructive avec les communautés locales et gérer les impacts sur les droits économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et politiques des communautés, ainsi que sur les droits des communautés indigènes, conformément aux lois applicables.
- Respect des conditions de travail, y compris, mais sans s'y limiter, la sécurité de l'emploi, les horaires de travail, les salaires adéquats et les femmes enceintes.



### Entreprises responsables:

- Respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective des travailleurs.
- Maintenir un haut niveau d'intégrité et éviter les conflits d'intérêts, en garantissant des pratiques commerciales transparentes et éthiques.
- Respecter les concepts, principes et recommandations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le cas échéant.
- Respecter toutes les lois et réglementations pertinentes, y compris, mais sans s'y limiter:
 

– Droits de l'Homme	– Anti-concurrence
– Santé et sécurité	– Lutte contre le blanchiment de capitaux
– Sanctions commerciales	– Protection des données et de la vie privée
– Environnement et climat	– Lieu d'approvisionnement, par exemple Dodd-Frank
– Lutte contre les pots de vin	
– Lutte contre la corruption	

## Procédures de diligence raisonnable

Nos pratiques d'approvisionnement sont rigoureuses : nous attendons de nos fournisseurs actuels et potentiels qu'ils répondent à nos exigences dans le présent CdCF, qui est aligné sur notre cadre de développement durable (pour plus de détails, voir page 8). En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent pleinement les procédures de diligence raisonnable de CRH et qu'ils y coopèrent.

L'ampleur et la nature de notre engagement dépendront du profil de risque perçu et engloberont une ou plusieurs des méthodes suivantes:

- Engagement direct par le biais d'une communication régulière, avec une reconnaissance formelle du CdCF de la part des fournisseurs.
- Les processus internes de diligence raisonnable, y compris les évaluations, les logiciels de tiers et d'autres méthodes.
- La diligence raisonnable externe exigeant des fournisseurs qu'ils remplissent
- Intégration de clauses spécifiques dans les dispositions contractuelles pour souligner l'adhésion au CdCF.
- Diriger des évaluations de site, des évaluations de bureau ou des évaluations par des tiers indépendants demandées par CRH, le cas échéant, selon des modalités et des procédures convenues d'un commun accord.
- Développement collaboratif de plans d'action pour rectifier les non-conformités ou les améliorations identifiées.



Hotel d'abeilles  
sauvages Juras  
Materials, Division  
CRH Europe

Nous utilisons des mécanismes d'assurance à multiples facettes pour nous assurer que nos fournisseurs respectent les normes définies dans le présent CdCF. Les méthodes d'assurance sont déterminées par:



Les fournisseurs doivent noter que CRH se réserve le droit de:

- Résilier un contrat existant avec un fournisseur en cas de non-conformité avec le présent CdCF.
- Mettre fin à un contrat existant si un fournisseur refuse de participer dans un plan de remédiation sur demande.

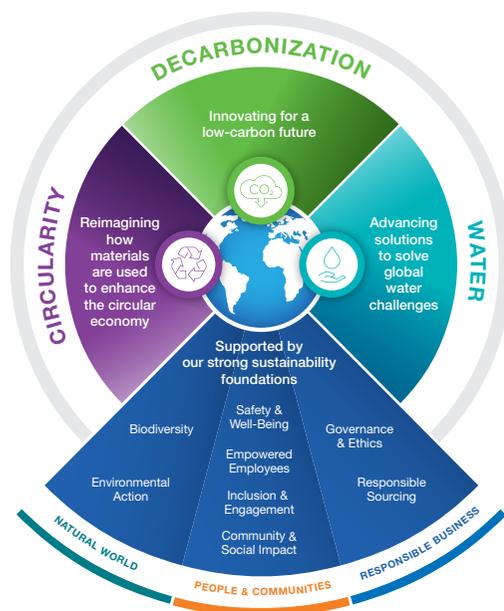
Les fournisseurs qui ne démontrent pas leur adhésion à nos normes de passation de marchés ou qui ne respectent pas les lois pertinentes seront exclus de toute procédure d'appel d'offres ultérieure.

## Notre cadre de développement durable

Nous avons identifié trois défis mondiaux émergents et difficiles à résoudre pour la société et l'environnement bâti : l'eau, la circularité et la décarbonisation. Notre cadre de durabilité concentre notre approche sur la manière dont nous pouvons contribuer à relever ces défis.

CRH est bien placée pour fournir des solutions à valeur ajoutée afin de relever ces défis et d'améliorer la qualité du monde dans lequel nous vivons. Nous reconnaissons que notre capacité à fournir des solutions plus durables et connectées aux clients est étayée par nos solides fondations en matière de développement durable protéger le monde naturel, aider notre personnel et nos communautés à s'épanouir et veiller à ce que nous agissions en tant qu'entreprise responsable.

Nous adoptons une approche de la durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur et visons à nous approvisionner en biens et services de manière responsable. Nos fournisseurs jouent un rôle essentiel en collaborant avec nous pour réaliser cette ambition et nous fournir des produits, des services et des solutions innovants qui contribuent à nos objectifs plus larges en matière de développement durable.



## Attentes des fournisseurs

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en faveur de bonnes pratiques environnementales et qu'ils répondent rapidement aux demandes de divulgation. Nous attendons d'eux qu'ils mettent en place des exigences similaires pour leurs chaînes d'approvisionnement en amont.



### L'eau:

- Assurer une gestion responsable des ressources en eau, en s'efforçant d'en réduire la consommation et d'atténuer les effets négatifs des prélèvements et des rejets d'eau.
- S'engager dans des initiatives qui favorisent la conservation de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau, dans le but de conserver et d'utiliser durablement l'eau douce et les ressources marines



### Décarbonisation:

- S'engager dans des initiatives qui favorisent la réduction des émissions de carbone et la résilience climatique, en contribuant aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique tout au long de la chaîne de valeur du fournisseur.
- Quantifier et divulguer les émissions de GES dans les domaines 1 et 2 afin d'évaluer les performances en matière de décarbonisation et de fournir des informations sur l'empreinte carbone et les déclarations environnementales des produits, le cas échéant.
- S'aligner sur les efforts mondiaux et locaux de décarbonisation en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et en collaborant à la transition vers des sources d'énergie renouvelables, conformément à l'ambition de décarbonisation de CRH, dans la mesure du possible, en mettant l'accent sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.



### Circularité:

- Employer des pratiques opérationnelles efficaces pour réduire la production de déchets et optimiser l'utilisation des matériaux naturels.
- Promouvoir le recyclage et la réutilisation des matériaux dans la mesure du possible, conformément à notre objectif d'approvisionnement responsable.
- Promouvoir des initiatives en faveur du zéro déchet et de la réduction des déchets mis en décharge, conformément à notre engagement d'intégrer les principes de l'économie circulaire.
- Chercher à mettre en œuvre et à divulguer des initiatives et des modèles d'entreprise qui favorisent une utilisation efficace des ressources et une économie plus circulaire.



### Le monde naturel:

- Identifier et comprendre leurs impacts et dépendances sur le monde naturel.
- Travailler pour éviter, minimiser et atténuer tout impact associé, y compris, mais sans s'y limiter, aux aspects suivants:
  - Pratiques responsables en matière d'utilisation des sols
  - Protéger, restaurer et, le cas échéant, améliorer la biodiversité et la conservation des sols
  - Stopper la perte nette de forêts naturelles conformément aux réglementations applicables en matière de déforestation

## Nos engagements

CRH s'engage à tenir ses fournisseurs informés de son CdCF. Nos procédures de diligence raisonnable évoluent en même temps que la dynamique des risques.

Nous favorisons une croissance collective et durable en surveillant activement les activités des fournisseurs et leur conformité avec le présent code de conduite. Nous chercherons à améliorer le CdCF lorsqu'il peut contribuer à la réalisation de nos ambitions en matière de commerce et de développement durable.

Le présent CdCF contient des exigences générales applicables à tous les fournisseurs de CRH et de ses entreprises. Des approches spécifiques et des dispositions contractuelles plus strictes prévalent sur ces exigences générales. Si une loi applicable obligatoire plus stricte que le présent CdCF, c'est cette loi qui prévaut.



## Faire part d'une préoccupation

CRH dispose d'un service d'assistance téléphonique indépendant et confidentiel permettant aux employés, clients, fournisseurs et autres parties prenantes externes de faire part de leurs préoccupations de bonne foi concernant un comportement contraire à l'éthique, inapproprié ou illégal. Il s'agit d'un service multilingue, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui offre la possibilité de faire part de ses préoccupations de manière anonyme.

Le responsable mondial de la conformité de CRH et les équipes juridiques et de conformité régionales supervisent la réception et l'enquête de tous les rapports Speak Up reçus par le biais de la ligne d'assistance téléphonique de CRH.

Pour faire part d'une préoccupation, veuillez consulter le site: [www.crhhotline.com](http://www.crhhotline.com)

## Informations complémentaires

Pour plus d'informations sur le CdCA de CRH, son approche en matière d'approvisionnement responsable et d'autres documents pertinents, consultez le site [www.crh.com](http://www.crh.com)

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter [mail@crh.com](mailto:mail@crh.com)

En cas de divergence entre ce Code de conduite des fournisseurs et la traduction anglaise, la traduction anglaise prévaudra



CRH  
1350 Avenue of the Americas  
Floor 27  
New York, NY 10019  
USA

[www.crh.com](http://www.crh.com)

Registered Office  
42 Fitzwilliam Square  
Dublin 2  
D02 R279  
Ireland

CRH® is a registered trade  
mark of CRH plc.

CRH2925

